

SPOTLIGHT

10/2012 #1



Mardi 16 octobre 2012 à 18h00

Hall polyvalent « Am Sand » à Niederanven

Dienstag 16. Oktober 2012 um 18 Uhr

Hall polyvalent „Am Sand“ in Niederanven



**MANIFESTATION DU LCGB
REFORME DE NOTRE
SYSTEME DE PENSIONS**

**LCGB-DEMONSTRATION
RENTENREFORM**

Manifestation du 16 octobre 2012

Pourquoi le LCGB organise-t-il sa propre manifestation au sujet de la réforme de notre système de pension ?

Lors de sa conférence de presse « rentrée » du 17 septembre 2012, le LCGB a annoncé qu'il va participer à la manifestation du 16 octobre 2012 au sujet de la réforme de notre système de pension.

Deux jours plus tard, les autres syndicats luxembourgeois ont réagi de façon inadmissible à cette conférence de presse « rentrée » du LCGB : l'OGBL a fait diffuser un tract diffamatoire contenant des propos qui n'ont jamais été avancés lors de notre conférence de presse et la CGFP a adressé une lettre au LCGB.

Ces actions de l'OGBL et de la CGFP sont inadmissibles et ont créé une rupture entre les syndicats.

A cela s'ajoute que la préparation de cette manifestation importante pour tous les assurés au Luxembourg n'a même pas débuté trois semaines avant la date fixée. La préparation d'une manifestation compte toujours deux volets : les détails organisationnels et les messages à faire véhiculer pour démarrer la phase de motivation nécessaire pour le succès de cette manifestation.

En effet, une manifestation d'une telle envergure nécessite la préparation d'un argumentaire qui permet de motiver les gens à se montrer solidaire et à participer massivement à la cause défendue par les syndicats. Après tout, la manifestation du 16 octobre 2012 est une manifestation visant la défense des intérêts de tous les salariés et pensionnés. Comment mener cette défense si nous ne pouvons pas faire véhiculer les messages clés de la manifestation ? Moins de trois semaines pour une phase de motivation sont décidément trop courtes !

Compte tenu de ces faits, le LCGB n'a donc pas eu d'autre choix que d'organiser le 16 octobre 2012 sa propre manifestation au sujet de la réforme de notre système de pensions. Le LCGB y défendra ses revendications relatives à cette réforme.

Demonstration vom 16. Oktober 2012

Warum organisiert der LCGB eine eigene Demonstration mit Bezug auf die Rentenreform?

Im Laufe seiner „Rentrée“ Pressekonzferenz vom 17. September 2012 hat der LCGB angekündigt, dass er sich an der Demonstration vom 16. Oktober 2012 mit Bezug auf die Rentenreform beteiligen wird.

Zwei Tage später haben die anderen luxemburgischen Gewerkschaften unzulässig auf diese „Rentrée“ Pressekonzferenz des LCGB reagiert: der OGBL ein verleumdendes Flugblatt mit Aussagen, die nie auf unsere Pressekonzferenz getätigt wurden und die CGFP hat einen Brief an den LCGB adressiert.

Diese Aktionen des OGBL und der CGFP sind inakzeptabel und haben einen Keil zwischen die Gewerkschaften geführt.

Darüber hinaus haben die Vorbereitung dieser wichtigen Demonstration für alle Versicherten in Luxemburg noch nicht mal drei Wochen vor dem geplanten Zeitpunkt angefangen. Die Planung einer Demonstration besteht immer aus zwei Teilen: die organisatorischen Details und die Kernaussagen mit denen die für den Erfolg der Demonstration nötige Motivationsphase eingeleitet werden kann.

In der Tat erfordert eine Demonstration dieser Größenordnung die Vorbereitung von Argumenten, die dazu führt, dass die Leute ihre Solidarität zeigen und die Gewerkschaften bei ihrem Vorhaben mit einer massiven Teilnahme unterstützen. Letztendlich dient die Demonstration vom 16. Oktober 2012 zur Verteidigung der Interessen aller Arbeitnehmer und Rentner. Wie soll dies möglich sein, wenn wir die Kernaussagen der Demonstration nicht vermitteln können? Weniger als drei Wochen für eine Motivationsphase sind definitiv zu kurz!

Angesichts dieser Tatsachen hatte der LCGB daher keine andere Wahl als am 16. Oktober 2012 eine eigene Demonstration mit Bezug auf die Rentenreform zu organisieren. In diesem Der LCGB wird hier seine Forderungen betreffend diese Reform verteidigen.



Réforme de notre système de pension

Manifestation du LCGB pour un système de pensions qui garantit à tous les assurés les mêmes droits, possibilités et obligations

Vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement luxembourgeois va entamer cet automne une réforme de notre système de pension qui entrera le 1^{er} janvier 2013 en vigueur. A plusieurs reprises, le LCGB a revendiqué des révisions du projet de loi auprès du Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale. Ces revendications restent dès à présent sans suites de la part du Gouvernement !

Voilà pourquoi le LCGB appelle tous ses membres, délégués, militants et sympathisants à participer massivement à la :

MANIFESTATION DU LCGB

16 octobre 2012 à 18h00

Hall polyvalent « Am Sand »
à Niederanven

LE LCGB REVENDIQUE impérativement une harmonisation du plafond en matière de pension qui existe actuellement entre le secteur privé et le secteur public;

LE LCGB REVENDIQUE que chaque assuré doit avoir accès à un régime de pension complémentaire (2^e pilier);

LE LCGB REVENDIQUE qu'au sujet du système d'ajustement des pensions au niveau de la vie, aucune modulation de ce système ne pourra être décidée aussi longtemps que la cotisation globale n'a été augmentée;

LE LCGB REVENDIQUE que les salariés qui effectuent leur travail sous des conditions pénibles auront avoir droit à un départ anticipé en préretraite ou en pension;

LE LCGB REVENDIQUE l'introduction d'un droit réel à la préretraite progressive;

LE LCGB REVENDIQUE que les années d'études ne devraient plus être considérées comme des années assimilées, mais comme des années cotisées.

Rejoignez le LCGB le 16 octobre 2012 à 18h00 au Hall polyvalent « Am Sand » à Niederanven pour défendre un système de pensions qui garantit à tous les assurés les mêmes droits, possibilités et obligations !

Un service de navettes bus venant du Nord et du Sud du pays seront organisés par le LCGB et amèneront les manifestants directement à Niederanven. Les horaires exacts de ces navettes et les endroits de départ peuvent être consultés sur le site Internet du LCGB à l'adresse www.lcgb.lu !

Rentenreform

LCGB-Demonstration für ein Rentensystem, dass allen Versicherten, die gleichen Rechte, Möglichkeiten und Pflichten garantiert

Wie Ihr sicherlich wisst wird die Luxemburger Regierung diesen Herbst unser Rentensystem reformieren. Diese Reform wird am 1. Januar 2013 in Kraft treten. Der LCGB hat diesbezüglich den Gesundheits- und Sozialminister mehrmals aufgefordert den Gesetzesentwurf zu überarbeiten. Diesen Forderungen wurde bisher seitens der Regierung nicht Rechnung getragen!

Daher ruft der LCGB alle seine Mitglieder, Delegierten, Militanten und Sympathisanten dazu auf sich massiv zu beteiligen an der:

LCGB-DEMONSTRATION

16. Oktober 2012 um 18 Uhr

Hall polyvalent „Am Sand“
in Niederanven

DER LCGB FORDERT ausdrücklich eine Harmonisierung der zurzeit bestehenden Rentenbeitragsdeckel im Privatsektor und im öffentlichen Dienst;

DER LCGB FORDERT, dass jeder Versicherte ein Anrecht auf eine Zusatzpension (2. Säule der Altersvorsorge) haben muss;

DER LCGB FORDERT, dass das System der Rentenanpassung nicht moduliert werden darf so lange die Gesamtbeiträge nicht erhöht wurden;

DER LCGB FORDERT, dass Arbeitnehmer die unter schweren Bedingungen arbeiten, Anrecht auf eine vorzeitige Inanspruchnahme einer Frührente oder Rente haben;

DER LCGB FORDERT die Einführung eines realen Anrechtes auf progressiven Vorruhestand;

DER LCGB FORDERT, dass Studienjahre künftig nicht mehr als assimilierte Jahre gesehen werden, sondern als Beitragsjahre verrechnet werden.

Schliesst Euch dem LCGB am 16. Oktober 2012 um 18 Uhr im Hall polyvalent « Am Sand » in Niederanven an, damit garantiert wird, dass alle Versicherten im Hinblick auf das Rentensystem über die gleichen Rechte, Möglichkeiten und Pflichten verfügen.

Ein LCGB-Busdienst für den Norden und den Süden des Landes steht zur Verfügung und transportiert die Demonstranten vor Ort in Niederanven. Die genauen Abfahrtszeiten dieser Busdienste sowie ihre Abfahrtsorte können auf der LCGB-Internetseite unter der Adresse www.lcgb.lu eingesehen werden!

Réforme de notre système de pension

Lettre du LCGB au Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale



Ministère de la Sécurité Sociale
à l'att de M. Mars Di Bartolomeo
Ministre de la Sécurité Sociale
26 rue Ste Zithe
L-2763 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 30 mars 2012

concerne : Projet de loi portant réforme de l'assurance pension

Monsieur le Ministre,

Suite aux discussions menées dans le cadre du projet de loi sur la réforme de notre système de pension, nous nous permettons de vous soumettre ci-dessous les réflexions, les observations et les propositions retenues par le comité exécutif et le comité central du LCGB en vue d'une pérennisation de notre système de pensions.

Dans sa forme actuelle, le projet du gouvernement amènera une dégradation des prestations. Voilà pourquoi, **un accord du LCGB est uniquement envisageable si tous les assurés pourront bénéficier d'un système de pensions qui leur garantit les mêmes droits, possibilités et obligations.**

Le LCGB revendique impérativement une harmonisation du plafond en matière de pension qui existe actuellement entre le secteur privé et le secteur public. Ce principe d'égalité de traitement de tous les salariés au Luxembourg doit être le fil rouge de la réforme de notre système des pensions.

Le LCGB regrette également que l'introduction d'un régime complémentaire public (2^e pilier) annoncé en 2011 n'ait finalement pas été retenue dans le projet de loi. Vu que les pensions complémentaires constituent un instrument qui permet à chaque assuré d'améliorer sa pension en cas de besoin, **le LCGB revendique que chaque assuré doit avoir accès à un régime de pension complémentaire (2^e pilier).**

Au sujet du système d'ajustement des pensions au niveau de la vie, le comité exécutif du LCGB a décidé qu'aucune modulation de ce système ne pourra être décidée aussi longtemps que la cotisation globale n'a été augmentée.

Lors de l'annonce du projet de loi, le gouvernement avait déclaré à plusieurs reprises que la pénibilité au travail serait prise en compte. **Le LCGB revendique une définition de la pénibilité au travail.** En outre, des mesures doivent être prises pour que les salariés ayant subi une importante usure due à un travail physique important au cours de leur carrière, **puissent faire valoir plus tôt leurs droits à une pension sans perte par rapport au système actuel.**

En outre, **le LCGB revendique l'introduction d'un droit réel à la préretraite progressive.**

Afin d'inciter plus de jeunes à poursuivre des études, **les années d'études ne devraient plus être considérées comme des années assimilées, mais comme des années cotisées.**

Le LCGB constate avec regret que **le projet de loi ne parle pas de financement alternatif pouvant garantir la pérennisation à long terme de notre système actuel d'assurance pension sans coupures au niveau des pensions.** L'augmentation de la cotisation globale, par exemple, ne doit en aucun cas constituer un sujet tabou puisque cette mesure pourrait permettre de faire contribuer tous les partenaires (Etat, patronat, salariés) de manière égale, d'autres pistes devant être étudiées aussi.

Enfin, **le LCGB tient à souligner que la version actuelle du projet de loi sur la réforme de notre système de pensions est loin d'être un texte global sur la réforme à entamer.** En effet, le projet de loi n'inclut aucune référence sur la loi sur le reclassement professionnel, sur le droit au travail partiel ou sur le pacte pour l'emploi des personnes âgées annoncé par le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER le 16 décembre 2011. Le LCGB attend donc du gouvernement qu'il retravaille le texte du projet pour inclure ces éléments qui manquent actuellement dans le projet de loi sur la réforme de notre système de pensions.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.

Patrick DURY
Président national